

Mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec

par Marianne Papillon

4 novembre 2010

### Présentation de la personne qui soumet le mémoire :

Citoyenne des Îles-de-la-Madeleine, mère de famille, médecin de formation, illustratrice bédéiste.

### Intérêt porté au projet :

Je m'intéressais, avec distance, au dossier des hydrocarbures depuis le BAPE sur les relevés sismiques en milieu marin en 2004. La catastrophe du golfe du Mexique m'a profondément touchée et l'ampleur des enjeux des hydrocarbures me sont soudainement apparus. Aussi avancée soit-elle, la technologie demeure un outil de l'humain. Et l'humain, sous l'appât du gain, peut parfois adopter une vision à court terme et causer ainsi d'énormes dommages.

L'exploration gazière et pétrolière en mer a débuté cet automne dans le golfe du Saint-Laurent, alors même qu'on annonçait les résultats partiels et préliminaires des Évaluations Environnementales Stratégiques (EES), menant à l'interdiction de mener ces activités dans l'estuaire. Dossier chaud politiquement et environnementalement, je me suis mise à me documenter sur le sujet et à réaliser une bande dessinée sur les hydrocarbures. Et qui dit pétrole dit gaz. C'est donc dans ce contexte que je me suis intéressée aux enjeux des gaz de schiste.

Mes réflexions sont grandement inspirées des informations disponibles sur le site du BAPE, du Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF), de l'Office National de l'Énergie (ONÉ), de Statistique Canada, du journal Le Devoir et du cahier de référence des Rendez-Vous de l'Énergie (téléchargeable sur <http://www.rdvenergie.qc.ca/non-classe/des-experts-de-renoms-se-prononcent-sur-les-choix-energetiques-gagnants-pour-le-quebec>).

### Préoccupations liées au projet :

Mes préoccupations sont surtout d'ordre sanitaire. On dit : un esprit sain dans un corps sain. Ajoutons : un esprit sain dans un corps sain dans un environnement sain.

Je m'inquiète beaucoup sur la possibilité de la contamination des nappes phréatiques par les activités de fracturation. Je m'inquiète aussi à propos du voyage que feront ces eaux

potentiellement contaminées par accident ou négligence. Et je m'inquiète des impacts des matières volatiles qui affecteront la qualité de l'air et qui voyageront elles aussi, dans l'atmosphère, et peut-être même qui retourneront à la surface un peu plus loin. En cas de contamination, les impacts sur la santé pourraient être très importants à long terme.

La mise en place de nouvelles portions de gazoduc ainsi que l'installation de tour de forages et réservoirs pourraient avoir plusieurs impacts : la déforestation, la division des habitats, l'atteinte à la biodiversité et la destruction des sols arables. Ces impacts négatifs nuisent à l'assainissement de notre milieu.

Aux îles de la Madeleine, je suis quotidiennement en contact avec le phénomène de réchauffement climatique. Ici, l'érosion gagne du terrain à vue d'oeil, les glaces ne protégeant plus les berges et les intempéries s'intensifient. Donc, à un plus grand niveau, je m'inquiète de l'impact de l'exploitation des gaz de schiste sur l'émission de gaz à effet de serre et sur le réchauffement climatique, ainsi que des impacts sur les générations futures.

"L'efficacité énergétique présente évidemment un premier intérêt sur le plan environnemental. En effet, comme toutes les filières de production d'énergie occasionnent des impacts sur l'environnement, le fait d'éviter de consommer une certaine quantité d'énergie résulte directement en un bénéfice pour l'environnement. Ceci est particulièrement vrai pour les énergies fossiles (pétrole, gaz naturel ou charbon) dont la combustion produit inévitablement du gaz carbonique générateur d'effet de serre. L'utilisation de ces combustibles occasionne aussi parfois la libération d'autres produits qui peuvent être des précurseurs de pluies acides ou la cause d'autres formes de pollution, comme le smog urbain ou l'ozone atmosphérique. La recherche et l'exploitation des énergies fossiles ainsi que leur transport et leur transformation sont également des causes d'impacts et de risques environnementaux."

(La sécurité de l'avenir énergétique du Québec, Jean-Marc Carpentier, [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz\\_de\\_schiste/documents/DD5.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/DD5.pdf) )

Fort heureusement, un bilan préliminaire comparatif des gaz à effet de serre, réalisé par Jean-Luc Allard pour la présente commission, démontre que l'exploration se compare avantageusement à l'industrie déjà existante ([http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz\\_de\\_schiste/documents/DB43\\_Bilan%20préliminaire%20comparatif%20des%20GES%20%20gaz%20de%20schiste%20vs.%20source%20conventionnelle%20en%20Alberta.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/DB43_Bilan%20préliminaire%20comparatif%20des%20GES%20%20gaz%20de%20schiste%20vs.%20source%20conventionnelle%20en%20Alberta.pdf)).

Cependant, je tiens à préciser que **tout porte à croire que l'industrie québécoise du gaz de schiste ne remplacera pas celle de l'Ouest, elle s'y ajoutera**. En effet, bien que les réserves de l'Ouest s'essouffent, il n'y a pas de plan de réduction en vue, bien au contraire.

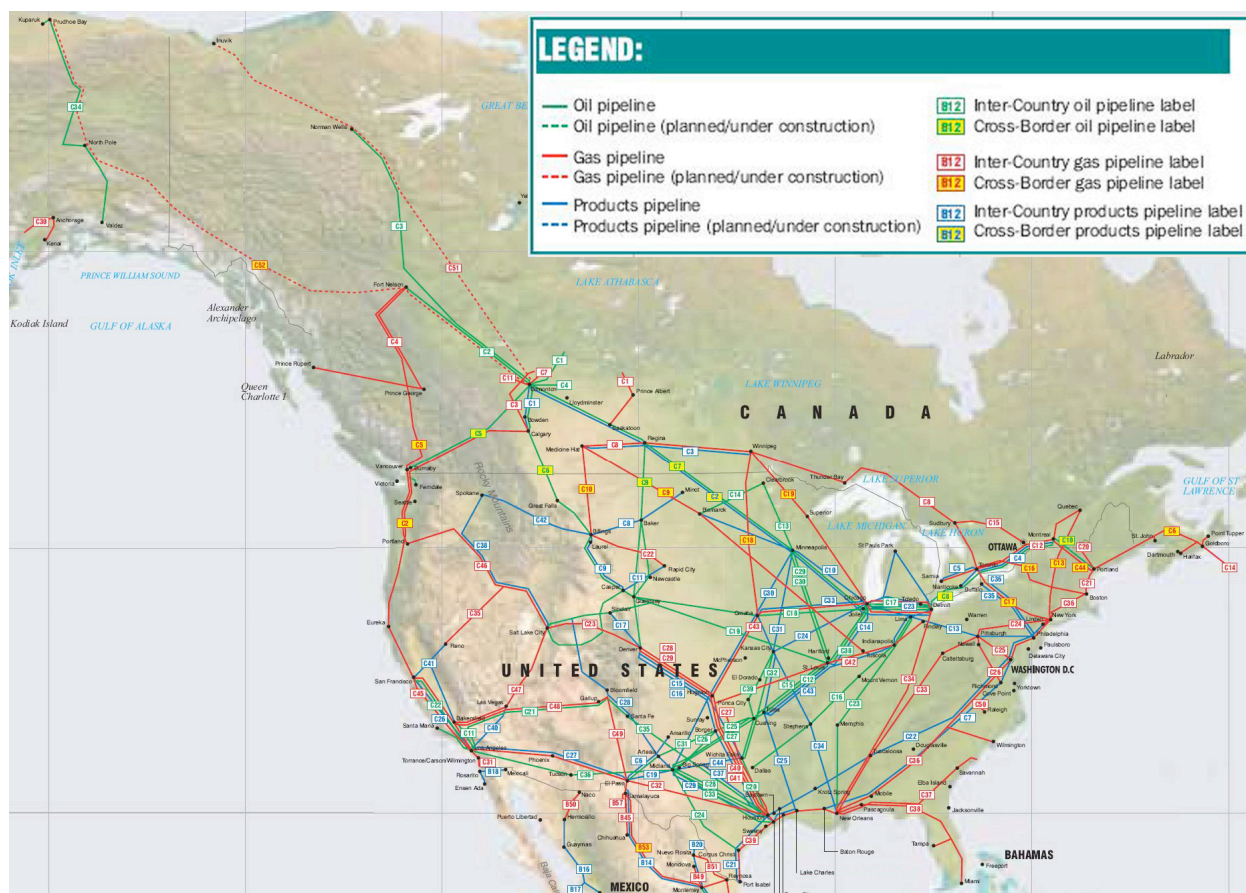
Actuellement, le Canada est au 3e rang dans les pays producteurs de gaz naturel, et au 2e rang des exportateurs de gaz naturel. En effet, selon statistique Canada et l'ONÉ, de la production canadienne annuelle (172 000 000 000 m<sup>3</sup> en 2006), **59% est exportée aux États-Unis**, alors que seulement 3,5% est destinée à la consommation québécoise (environ 6 000 000). **Toutes les industries, commerces et foyers québécois mis ensemble consomment moins de gaz naturel que l'industrie des sables bitumineux qui, à elle seule, consomme 4% de la production canadienne** (environ 7 000 000 m<sup>3</sup>/an). En effet, selon l'ONE, les projets de récupération in situ et d'exploitation minière intégrée de sable bitumineux consomment respectivement 34 m<sup>3</sup> et 20 m<sup>3</sup> de gaz naturel pour produire un seul baril de bitume. Les producteurs canadiens planifieraient une expansion de près du double de l'exploitation des sables bitumineux et travaillent actuellement à développer des marchés pour leur pétrole et à agrandir leurs réseaux d'oléoducs vers l'Est et le Sud.

"Le recul des exportations a été attribué également à la consommation accrue de gaz naturel au pays pour l'extraction et le traitement de bitume naturel dans la région des sables bitumineux de l'Alberta. La tendance devrait se poursuivre en 2010, à mesure que les projets continuent d'accroître la production.

Les volumes d'exportations plus faibles reflètent aussi une concurrence accrue provenant des nouveaux gazoducs construits aux États-Unis. Le Rockies Express, par exemple, qui prend naissance au Colorado, est devenu entièrement opérationnel en novembre 2009 et fait concurrence aux pipelines canadiens pour les livraisons dans les marchés du Midwest et de l'Est des États-Unis. D'autres aménagements pipeliniers prévus en Californie et dans l'Est des États-Unis devraient maintenir cette tendance."

(ONÉ, <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rnrgynfmtn/sttstc/ntrlgsexprt/ntrlgssmmr/2009/smmry2009-fra.html>)

**Ainsi, on peut s'attendre à ce que la part de gaz produit dans l'Ouest habituellement consommée par les Québécois soit tout simplement exportée ou utilisée en Alberta pour l'expansion des sables bitumineux.**



Importance du réseau de gazoduc-oléoducs permettant les exportations image modifiée, source : [http://www.theodora.com/pipelines/north\\_america\\_oil\\_gas\\_and\\_products\\_pipelines.html](http://www.theodora.com/pipelines/north_america_oil_gas_and_products_pipelines.html)

Ce qui m'amène à poser la question : a-t-on besoin des gaz de schiste?

**Énergétiquement, nous n'en avons pas besoin.** Le Canada étant un géant de l'exportation, notre production actuelle dépasse largement nos besoins. Le Québec accuse aujourd'hui un déficit commercial, mais le gaz naturel ne représente que 10% de sa consommation totale d'énergie. Ce déficit commercial est plutôt attribuable à la part grandissante de consommation de pétrole. Le fait de diminuer notre dépendance aux hydrocarbures, d'augmenter notre efficacité énergétique et de développer les énergies renouvelables apparaissent comme de meilleures stratégies énergétiques que de développer le secteur gazier - ou pétrolier (cahier de référence des Rendez-vous de l'énergie <http://www.rdvenergie.qc.ca/non-classe/des-experts-de-renoms-se-prononcent-sur-les-choix-energetiques-gagnants-pour-le-quebec>).

**Économiquement, la réponse n'est pas claire.** On nous fait miroiter des espérances de profits, mais on nous dit aussi que nous n'en sommes qu'à la phase exploratoire et que rien n'est

certain. De plus, l'abondance de la ressource sur le marché aurait mené à une chute des recettes du gaz selon l'ONÉ :

"Avec la diminution de la demande, la production de gaz naturel aux États-Unis est demeurée stable. Les ressources non classiques comme le gaz de schistes ont contribué à maintenir les niveaux de l'offre.

La convergence de la demande inférieure et de l'approvisionnement constant de gaz naturel a donc exercé une pression à la baisse sur les prix. Entre 2008 et 2009, le prix moyen à l'exportation pour le gaz naturel a diminué de presque la moitié, passant de 8,41 \$/GJ à 4,42 \$/GJ. Les volumes d'exportations nettes ont diminué de 18 % sur 12 mois, et les recettes nettes, de 57 %."

(ONÉ, <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rnrgynfmtn/sttstc/ntrlgsexprt/ntrlgssmmr/2009/smmry2009-fra.html>)

**Socialement**, bien qu'il y ait une notion de gain d'emploi, celle-ci ne doit pas être prise isolément. En effet, il serait intéressant de comparer la création d'emploi liée au gaz de schiste (et leur durabilité) à celle liée au développement d'énergie renouvelable, de mesures d'efficacité énergétique, à l'électrification des transports ou aux transports en commun, par exemple. Il y a certainement des **choix de société à faire** en ce sens.

**Environnementalement, je ne crois pas qu'il y ait de gain, au contraire.** Le fait de produire le gaz ici plutôt que de le faire venir de l'Ouest éliminerait des fuites lors du transport, mais ce gain potentiel est annulé, sinon renversé, quand on tient compte du **traitement des eaux, de la destruction des sols arables, de la détérioration des routes, de la construction de nouveaux gazoducs, des risques de contamination, etc.** De plus, l'industrie s'ajoutera vraisemblablement à celle de l'Ouest plutôt que de la substituer et elle investira probablement massivement dans des campagnes promotionnelles qui serviront à développer le marché. Cette expansion de marché pourrait d'une part avoir des effets directs sur les impacts environnementaux, d'autre part s'effectuer au détriment de l'hydroélectricité ou de l'éolien en plus d'aller à l'encontre d'une stratégie d'efficacité énergétique.

**Plus fondamentalement, pourquoi devrions-nous, au Canada - 2e plus grand exportateur et 3e producteur de gaz naturel au monde - développer une nouvelle filière gazière?** Ne vaudrait-il pas mieux consolider et améliorer l'exploitation - et le transport - déjà en cours? Peut-être que le Québec fait fausse route en développant cette industrie, et que ses impacts négatifs pour la collectivité et l'environnement et ses impacts financiers inconnus ne serviront tout compte fait que les États-Unis via une exportation massive à bas prix. Est-ce que les risques pour nos collectivités québécoises actuelles et futures en valent vraiment la peine?

Enfin, l'industrie gazière et pétrolière a mauvaise réputation. Elle paie les frais pour BP. La catastrophe du golfe du Mexique a démontré hors de tout doute que la technologie, les employés et les dirigeants d'entreprise ne sont pas infaillibles. Aussi, le manque de

transparence quant aux produits de fracturation utilisés ainsi que les délits observés, aux États-Unis ou au Québec, ne sont rien pour nous rassurer. Une chose est certaine, ces entreprises sont à but lucratif et ils n'oeuvrent pas pour le bien commun.

Par contre, le gouvernement, lui, oui : il oeuvre dans l'intérêt de ses citoyens. Il doit bien sûr aussi atteindre l'équilibre budgétaire, mais le profit n'est pas sa raison d'être. Les rapprochements notés entre d'anciens dirigeants au gouvernement et l'industrie n'a rien pour nous rassurer non plus. J'irais jusqu'à dire qu'il y a apparence de délit d'initié avec la privatisation de la filière hydrocarbure d'Hydro-Québec suivi du passage à l'industrie gazière et pétrolière d'anciens fonctionnaires. La collaboration entre le MRNF et l'Association gazière et pétrolière du Québec à l'été 2010, dans le but de nous "convaincre", avait aussi de quoi faire frissonner. Même la Loi sur l'accès à l'information, dans l'état actuel des choses, ne s'applique pas à l'industrie gazière et pétrolière puisque que leurs activités relèvent de la Loi sur les mines, laquelle n'est pas assujettie à cette loi d'accès.

"Ainsi, la Loi sur les droits miniers énonce que «sont confidentiels tous renseignements obtenus dans l'application de la présente loi» et que «malgré la Loi sur l'accès [...] nul n'a droit d'accès aux documents et renseignements obtenus dans l'application de la présente loi». Il est démesuré de prohiber la divulgation de tout document ou renseignement obtenu dans l'application d'une loi. Comment les citoyens peuvent-ils alors juger de son application?

[...] Quant à la Loi sur les mines, elle contient deux dispositions dérogatoires à la Loi sur l'accès. La première, énoncée à son article 215, fait en sorte que tous les rapports annuels obligatoires des détenteurs de droits miniers sont exclus de l'application de la Loi sur l'accès. Cette exclusion vise aussi tout document exigé pour un droit minier relatif au pétrole et au gaz naturel, ce qui est particulièrement important au moment où on semble vouloir se lancer dans l'aventure des gaz de schiste. Si on peut admettre certaines exclusions de données financières, étendre le secret à tout type d'informations, même celles pouvant être utiles à la protection de l'environnement, est gravement démesuré.

Quant à l'autre disposition dérogatoire, l'article 228 énonce que «malgré l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nul n'a droit d'accès aux rapports, plans et registres fournis au ministre en vertu des articles 220, 221, 222, 223, 226 et du paragraphe 1 de l'article 234».

[...] D'ailleurs, aucun autre secteur industriel ne bénéficie de ce genre d'exclusion à l'application de la Loi sur l'accès. Pourtant, le projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines, actuellement à l'étude en commission parlementaire, maintient intégralement ces dérogations.

Au moment où de nombreux conflits sociaux entourent le développement minier et gazier au Québec, cette chape de plomb sur l'information concernant ce secteur industriel doit être impérativement levée. Au lieu de chercher à «contrôler» l'information, entre autres par des campagnes «autopromotionnelles», les promoteurs de ces activités devraient accepter que leurs divers rapports obligatoirement remis à l'État soient accessibles par tous."

Jean Baril, Le Devoir, 1er septembre 2010 (<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/295372/exploitation-miniere-et-gaziere-une-chape-de-plomb-sur-l-information-environnementale>)

J'en suis venue à me demander qui informe et protège le citoyen dans ce dossier. La présente enquête, heureusement, apporte de l'objectivité dans le débat et nous éclaire un peu plus. **Mais le mandat très étroit et de courte durée ne permet pas, à mon avis, d'étudier aussi profondément que requis la question, ni l'ensemble des questions sous-jacentes au développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec :**

- a-t-on besoin des gaz de schiste?
- les risques potentiels dépassent-ils les bénéfices escomptés?
- quelle est notre vision énergétique à long terme?
- comment pouvons-nous nous préparer au crash pétrolier?
- quelle option énergétique privilégierons-nous?

Suggestions et commentaires pour améliorer le projet :

Si l'industrie du gaz de schiste devait se développer au Québec, ce dont je doute, il faudrait **décourager les projets nécessitant la mise en place de portion importante de gazoduc** puisqu'un réseau est déjà existant. Les impacts tels que déforestation, division des habitats, atteinte à la biodiversité et destruction des sols arables seraient ainsi minimisés.

Si l'industrie du gaz de schiste devait se développer au Québec, elle devrait adopter des pratiques intrinsèques de développement durable. Des systèmes de récupération des fuites, de la chaleur et du mouvement, tels que développés dans l'industrie des sables bitumineux,



pourrait permettre de diminuer l'empreinte écologique des gaz de schiste par la **synergie et la cogénération d'énergie**.

Si l'industrie du gaz de schiste devait se développer au Québec, **il faudrait s'assurer que le capital financier et la ressource gazière ne soient pas massivement exportés et qu'il y ait un gain réel pour les Québécois**. Actuellement, l'Accord de Libre Échange Nord-Américain (ALÉNA) ne permet pas à l'État d'intervenir dans la régulation des flux de pétrole et de gaz naturel et cette ressource ne serait donc pas réservée à l'usage exclusif des Québécois. Cet aspect devrait être approfondi au niveau juridique avant d'affirmer que cette industrie aidera le Québec à devenir indépendant énergétiquement. Cette subtilité peut être importante au niveau environnemental dans la balance des risques et des gains potentiels.

Si l'industrie du gaz de schiste devait se développer au Québec, il faudrait pouvoir prévenir, détecter, contrôler et réparer tout dommage aux individus, propriétés et ressources communes. La qualité de l'eau et de l'air devrait être assurée par tous les moyens possibles. **Les considérations techniques, humaines et légales pour y arriver ne devraient pas alourdir les finances publiques et ne devraient pas laisser de place au conflit d'intérêt**. Ces mécanismes de surveillance devraient s'autofinancer à même l'industrie. Cependant, une grande transparence serait alors requise et il faudrait s'assurer de séparer les instances d'évaluations environnementales de celles qui percevraient les redevances auprès de l'industrie. D'ailleurs, **le droit d'accès à l'information devrait être rétabli dans ce secteur**, afin de démontrer la transparence des processus décisionnels et de favoriser l'acceptabilité et la confiance sociale.

Dans un même ordre d'idée, les redevances devraient aussi servir à constituer un fond de dédommagement et un fond de secours en cas de catastrophe (ex: contamination de la nappe phréatique). Ceci ne devrait pas remplacer, mais s'ajouter aux assurances privées de l'industrie.

**Enfin, l'argent perçu par l'État devrait servir à financer les efforts de réduction de la dépendance aux hydrocarbures** afin de préparer notre collectivité à faire face au crash pétrolier-gazier mondial. Puisque le développement des activités gazières pourrait se faire au détriment de l'hydroélectricité et pourrait s'ajouter aux activités gazières de l'Ouest canadien, et que les activités gazières ont des impacts direct et indirect sur l'environnement, **les redevances devraient ainsi servir à financer des mesures de compensation énergétiques, climatiques et environnementales** telles que:

- la planification et le développement de l'infrastructure nécessaire à l'électrification des transports,
- l'instauration d'un système national de recharge de véhicule électrique,
- le développement du transport en commun en milieu rural,

- un important programme national d'efficacité énergétique,
- la transformation des normes du bâtiment pour adopter des pratiques d'efficacité énergétique incluant des systèmes de récupération des fuites, de la chaleur et du mouvement,
- des subventions et une politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire favorisant les éco-quartiers et la réduction de l'utilisation des énergies fossiles,
- le développement du secteur des énergies renouvelables telles que l'hydroélectricité, l'éolien, l'hydrolien, le bio-gaz, le solaire et la géothermie,
- la gestion des matières résiduelles avec le développement d'incinérateurs-générateurs d'électricité et de récupérateurs de bio-gaz
- la mise sur pied et le roulement d'un programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles,
- l'agrandissement ou l'ajout sur notre territoire de zones protégées, terrestres ou marines,
- des activités de plantation et de restauration de milieux naturels, etc.

Considérant l'ensemble des instances et mesures qui devraient être financées à même cette industrie, il va de soi que le contexte économique actuel le permettrait difficilement. En tenant compte du coût pour l'État de la gestion des impacts de l'industrie gazière et pétrolière et du prix actuel du gaz, on est encore loin de financer les garderies publiques, tel que suggéré par la ministre des ressources naturelles, et ce, même si on augmentait considérablement les redevances.

**Si l'industrie des gaz de schiste devait se développer au Québec, il faudrait à tout le moins que l'offre canadienne et américaine de gaz naturel soit beaucoup plus basse et que la demande soit maintenue. Ainsi, le prix du gaz et les profits engendrés justifieraient davantage les risques encourus et auraient le potentiel d'assainir les finances publiques plutôt que de les alourdir, d'assainir notre milieu de vie plutôt que de l'appauvrir.**

Il faudrait éviter la privatisation des gains au profit de l'étatisation des pertes, afin que notre environnement social, financier et naturel demeure sain.

Position quant à l'autorisation du projet :

**Je ne crois pas que l'état actuel des connaissances puisse offrir un cadre acceptable de développement de l'industrie des gaz de schiste.**

Des **études supplémentaires** apparaissent nécessaires, notamment à propos des aquifères et de leur protection, des mesures de surveillance et de contrôle de la qualité de l'eau et de l'air, et des possibilités de réparation-décontamination.

Vraisemblablement, **l'échéancier du BAPE devrait être modifié, le territoire devrait être élargi et le mandat devrait être beaucoup plus grand** pour tenir compte d'une question plus fondamentale : **est-il utile, nécessaire et acceptable de développer la filière gazière - et pétrolière - au Québec actuellement?**

**Je m'inquiète aussi du fait qu'un projet de loi sur l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière sera déposé après la tenue de la présente enquête.** Est-ce que la population et les scientifiques auront pu être préalablement consultés à propos du pétrole (sur les forages d'Anticosti ou de la Gaspésie, par exemple) et auront pu adéquatement s'exprimer à propos du gaz naturel à forage vertical? Non.

Dans ma communauté, en 2011, un forage terrestre vertical est prévu. Et à quelques kilomètres, un forage en mer est prévu pour 2012. Or, les eaux sous-terraines des Îles de la Madeleine sont classées 1 selon le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, ce qui veut dire irremplaçable. Et pendant ce temps, sur cet archipel isolé en plein coeur du golfe du Saint-Laurent, nous produisons de l'électricité par combustion de mazout et encourageons massivement l'industrie pétrolière alors que nous avons un énorme potentiel éolien et que nous pourrions exporter de l'énergie renouvelable si nous avions une plateforme éolienne offshore et un câble sous-marin.

**Avant d'autoriser des projets gaziers - ou pétroliers -, nous avons besoin de savoir où nous allons, quelle est notre vision d'avenir.** À cet effet, la stratégie énergétique du Québec 2006-2015 me semble aujourd'hui désuète depuis la catastrophe du golfe du Mexique, désincarnée depuis que l'industrie s'intéresse à nos gisements de gaz de schiste. *L'humain, sous l'appât du gain, peut parfois adopter une vision à court terme et causer ainsi d'énormes dommages.*

Je demande à ce que nous regardions plus loin, et même encore beaucoup plus loin, au-delà du crash pétrolier et gazier, et que nous posions des actions cohérentes pour que les générations futures du Québec aient aussi accès à un environnement sain.

